

PAYS BASQUE L'EXTINCTION PROGRESSIVE DU MOUVEMENT JUSQU'À SON ARRÊT ... TEMPORAIRE ?

Rien d'intéressant à signaler à propos de la lutte contre la réforme des retraites en Pays Basque.

La dernière manifestation, réussie, a eu lieu le 20 février à Bayonne, réunissant plus de 2000 personnes. Et alors que certains ultra-optimistes prédisaient un embrasement dès que le gouvernement dégainerait le 49/3 pour empêcher la poursuite des débats au Parlement, ce fut au contraire l'extinction de toute réelle dynamique à laquelle on a assisté le 29 février.

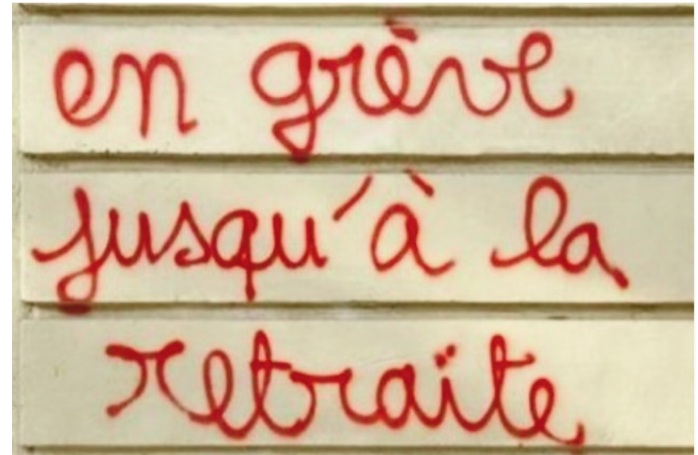
Les assemblées générales interpro qui avaient ponctué les journées de grève et de manifestation depuis décembre étaient désertées depuis un mois, boudées par les syndicats, et sans force suffisante pour ouvrir des perspectives de façon autonome.

Le renvoi par l'intersyndicale hexagonale d'une grève d'ampleur à la date du 31 mars est apparue à tous.tes comme une volonté claire d'enterrer toute action collective et massive.

Seuls sursauts, le 2 mars, en guise de

protestation suite au 49/3 : une occupation par quelques membres du syndicat LAB (syndicat des travailleurs abertzale) du bureau d'une députée Modem des Pyrénées-Atlantiques, à Anglet ; occupation symbolique, suivie au bout de 8 heures par une évacuation par la police. Et le même jour, en fin de journée, un rassemblement tout aussi symbolique appelé par la CGT, FO, LAB et Solidaires devant la sous-préfecture de Bayonne, réunissant tant bien que mal 200 personnes environ.

En Pays Basque intérieur (rural), la volonté de maintenir un lien entre personnes mobilisées contre le massacre des retraites et, actives plus généralement sur le terrain social, a continué à se manifester par l'organisation d'un rassemblement hebdomadaire, devant la place du marché de Saint-Palais, avec banderole et tracts ; avec pour objectif de susciter rencontres et échanges avec les passant.es. La projection publique du film "La Sociale" de Gilles Perret, le 10 mars, a renforcé ce besoin de



se retrouver et de débattre. De là est née l'envie de poursuivre cette dynamique et de provoquer d'autres moments de ce type, autour d'une vidéo, d'un film, d'une conférence. Pour que les temps de lutte partagée se prolongent, pour instituer une forme de permanence en vue de mobilisations à venir.

Mais l'épidémie de coronavirus et les précautions de distanciation, puis de confinement, dont elle s'accompagne de façon de plus en plus drastique, a eu raison, dès le 16 mars, de ces sympathiques projets de rassemblements et d'échanges larges ... du moins pour un bon moment.

Le 18 mars

EXACERBER LES TENSIONS ENTRE GRÉVISTES ET NON-GRÉVISTES, LE JEU PRÉFÉRÉ DE LA DIRECTION SNCF !

Eric, cheminot à Mantes-la-Jolie et délégué SUD Rail, déjà interviewé dans Courant Alternatif (n° 294), raconte la stratégie de la direction de la SNCF à la suite de la grève historique de l'hiver 2019-2020.

En période de grève, vu l'effort effectué par les grévistes, les tensions ne sont pas rares avec les « jaunes », non-grévistes qui veulent bien profiter d'éventuelles victoires, mais sans perdre un centime, bien entendu.

Cette année, avec une grève historique de près de 60 jours pour beaucoup, la direction a également eu une démarche inédite : une prime a été versée aux non-grévistes.

La nouveauté n'est pas la prime elle-même puisque déjà en 1995, une prime avait été attribuée aux jaunes, et en 2016, sur certains secteurs, un « diplôme de non-gréviste » avait été distribué. Non, c'est plutôt la somme, pouvant monter jusqu'à 1500€, qui est inédite !

Une somme conséquente qui institutionnalise officiellement l'adage « diviser pour mieux régner ».

Certes, cette pratique est illégale, puisque la loi interdit la discrimination pour faits de grève, ou au moins à la marge, car une entreprise doit justifier d'une réelle surcharge de travail pour une telle démarche.

Mais la SNCF prend le risque car il est, bien entendu, difficile de faire la preuve du contraire.

Ce mépris de la loi est révélateur de la volonté généralisée de mettre les travailleurs à genoux. Elle s'inscrit parfaitement dans la propension gouvernementale et « médéfiennne » à sanctionner les syndicalistes et les rebelles au « progrès » ultralibéral ! Et quand c'est l'Etat qui se comporte ainsi (la

SNCF est encore une entreprise publique et n'agit pas de la sorte sans une volonté politique), on ne peut que craindre la situation dans le privé !

De manière plus générale et assumée, cela s'inscrit également dans une volonté d'attaquer la transparence de la rémunération dans les entreprises publiques.

En effet, le déroulement de carrière, plutôt égalitaire et connu de tous, des agents au statut, crée des solidarités dans les collectifs de travail qui vont à l'encontre du « diviser pour mieux régner ». C'est inacceptable pour la nouvelle politique d'entreprise qui promeut une rémunération « au mérite », qui elle, bien sûr, instaure une opacité qui facilite l'explosion du collectif, individualise, divise,

provoque la suspicion et la jalousie entre collègues.

Les primes se multiplient dites « d'objectif », en réalité au faciès, totalement arbitraires et dérogeant aux règles d'attribution, mais, bien entendu, n'oubliant jamais de discriminer les militants syndicaux, agents ayant eu des arrêts maladies, fortes têtes, grévistes, etc.

D'ailleurs, pour éviter les bourdes, l'entreprise incite l'encadrement à établir des fichiers (illégaux bien entendu) dont le leitmotiv est de répertorier les grévistes, syndiqués, etc. Voir les fichiers illégaux de Saint-Lazare notamment, dont plusieurs ont émergé dans la presse.

Certains collectifs ont le bon réflexe : il y a quelques années, l'équipe des agents des postes d'aiguillage du secteur de Mantes se sont donné rendez-vous, dans le bureau de leur chef, et sous ses yeux, ont mis l'argent correspondant à chaque prime sur la table et l'ont redistribué entre eux à parts égales... Contre le « diviser pour mieux régner », une seule réponse : l'unité pour mieux résister !

Éric, cheminot de Mantes-la-Jolie,
21/03/2020

